

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-299 du 28 Septembre 1981

chargeant le Camarade Martin Dohou
AZONHIHO, Ministre de l'Information
et de la Propagande de l'intérim du
Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre
des Finances pour compter du 28
septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Septembre 1981, le Camarade Martin
Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du
Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1981

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC du PBPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF 9
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DAN 2 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-